

Paris, le 24 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de loi relatif à la Formation professionnelle, à l'Emploi et à la Démocratie sociale :

Le dialogue social se fera sans les entreprises qui ont des salariés !

Le Parlement s'apprête à voter une loi qui va conduire à asphyxier le dialogue social dans de nombreuses branches professionnelles, en excluant les entreprises qui ont le plus de salariés.

Deux organisations professionnelles en appellent au Gouvernement pour une représentativité équitable et efficace pour le dialogue social.

Le texte du projet de loi relatif à la Formation professionnelle, à l'Emploi et à la Démocratie sociale, examiné à la hâte contre l'avis de nombreux députés et sénateurs qui ont critiqué la procédure accélérée voulue par le Gouvernement¹, va se traduire par un important recul du dialogue social dans de nombreuses branches.

L'article 16 de ce projet de loi prévoit que les organisations professionnelles seront déclarées représentatives sous la seule condition de rassembler 8 % des entreprises adhérant à une organisation professionnelle. **Aucun critère assis sur les effectifs salariés n'est prévu.**

C'est pour le moins étonnant si l'on considère que le dialogue social, pour exister, doit avant tout s'instaurer entre les entreprises qui emploient des salariés et les syndicats qui les représentent.

A titre d'exemple, dans l'une des plus importantes branches professionnelles – celle des Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR) qui rassemble plus de 600 000 salariés – deux organisations professionnelles représentant à elles seules plus de 50 % de l'audience salariale du secteur, seront exclues de la table des négociations si le Gouvernement persiste à vouloir mesurer le poids des organisations patronales sans prise en compte du nombre de salariés qu'emploient leurs entreprises adhérentes.

La branche HCR représente plus de 130 000 entreprises dont moins de 5% rassemblent près de la moitié des salariés. C'est un tissu de TPE qui pour 95% d'entre elles ont entre 0 et 10 salariés. Cette branche professionnelle compte de nombreuses entreprises de petite taille, de taille intermédiaire et de grandes entreprises, et présente une typologie d'entreprises très diverse (Indépendants, Franchisés, Groupes).

Au vu du texte en phase finale de discussion, des organisations professionnelles représentant des entreprises qui rassemblent la majorité des salariés d'une branche pourraient se retrouver exclues de la table où se construit le dialogue social.

¹ Le Gouvernement a demandé une procédure accélérée sur ce texte qu'il souhaite voir définitivement voté par les parlementaires avant la suspension de leurs travaux, le 28 février, pour cause d'élections municipales. La Commission Mixte Paritaire, qui aura lieu ce lundi en début d'après-midi, sera donc suivie par deux lectures à l'Assemblée Nationale et une au Sénat, le tout en quatre jours.

Pire, ces mêmes organisations professionnelles qui regroupent des entreprises dont sont issus le plus souvent les représentants syndicaux, ne pourront plus discuter avec les partenaires sociaux au niveau de leur branche.

S'il semble nécessaire de réformer les principes de la représentativité professionnelle, le fait de garder comme seul critère de représentativité le nombre d'entreprises adhérentes est un non-sens qui ne peut que conduire à affaiblir considérablement la représentativité des délégations patronales.

Le Groupement National des Chaînes Hôtelières (GNC) et le Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale (SNRTC) interpellent donc le Gouvernement.

Les syndicats de salariés eux-mêmes ne veulent pas d'un dialogue social qui serait tronqué. Or, l'expérience démontre qu'aucune avancée sociale ne se fait au sein d'une branche dans laquelle une partie des entreprises est laissée seule à la manœuvre.

Il est donc urgent, pour ne pas tirer vers le bas le dialogue social dans les branches, de mettre en cohérence la réalité de la typologie des entreprises et la représentation de l'ensemble des salariés dans des délégations patronales représentatives et équilibrées.

Au prétexte de vouloir réformer le paysage syndical et éviter l'hégémonie des grandes entreprises (alors que c'est justement leur quotidien d'œuvrer pour le dialogue social), le Gouvernement met un frein réel au progrès social.

Puisque le Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social semble déterminé à faire adopter ce texte dans l'urgence, la sagesse serait de renvoyer à un décret la définition des modalités d'audience de la représentativité des organisations professionnelles, pour prendre le temps d'examiner attentivement les répercussions des critères qui seront choisis.

Le GNC et le SNRTC lancent aujourd'hui un ultime appel au Gouvernement pour que la raison l'emporte.

Contact presse :

- Agnès THEODOSE : theodose@snrtc.fr - 06 88 07 78 25

Le Groupement National des Chaînes Hôtelières (GNC) : créée en 1989, cette organisation professionnelle patronale représentative regroupe la quasi-totalité des chaînes hôtelières intégrées françaises et étrangères implantées en France. Le GNC compte parmi ses membres les grands noms de l'hôtellerie de chaînes dont le Groupe Accor (Sofitel, Pullman, Novotel, Mercure, Ibis...), Hyatt, Hilton, Holiday Inn, Le Méridien, Alliance Hospitality, Balladins, Confort Inn, Choice Hotels, B&B Hotels, Bonsai Hotels, J.J. France, Louvre Hotels Group, ...

Le Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale (SNRTC) : créé en 2005 à l'initiative de plusieurs présidents de chaînes de restauration commerciale avec service à table, il accueille la quasi-totalité des établissements structurés de la restauration commerciale (Groupe Flo, Groupe Frères Blanc, Groupe Bertrand, Groupe Agapes, Courtepaille, Léon de Bruxelles, Buffalo-Grill, El Rancho, Ladurée, Riem Becker, ...), mais également des professionnels indépendants du secteur de la restauration relevant de la Convention Collective Nationale des Hôtels Cafés Restaurants (HCR). Le SNRTC totalise 1 700 établissements répartis sur tout le territoire où sont employés plus de 37 000 salariés pour un volume d'affaires HT de près de 2,7 milliards d'euros. Sa représentativité reconnue en 2010 se justifiait par la nécessité de tenir compte de toutes les entreprises du secteur.